



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Communauté de pratiques de l'IQE/ IPE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MERCREDI 18/11/2015

Lieu : Amphithéâtre de paléontologie, Bâtiment de paléontologie,
MNHN, 2, rue Buffon 75005 Paris

Horaire de la réunion SPN : 14h – 17h

Personnes présentes à cette réunion : Audrey Boigné (Eurovia), Claire Boucheron (CPIE Sèvre et Bocage), Julie Charton (EDF), Cécile Cren (Eurovia), Michel Daniel (St Gobain), Olivier Delzons (MNHN), Olivier Fontaine (Airele), Cindy Fournier (MNHN), Vincent Graffin (MNHN), Blanche Gomez (SUEZ RVF), Philippe Gourdain (MNHN), Jérémie Hahn (GEN_TEREO), Katia Hérard (MNHN), Frédéric Jakob (EDF), Aurélie Lacoeylle (MNHN), Julien Laignel (MNHN), Fanny Mudler (St Gobain), Lionel Quelin (CEN PACA), Jérôme Tourneur (CPIE Loire Anjou), Chloé Thierry (MNHN),

Personnes excusées : Pierre-Alexis Rault (MNHN), Jean-Philippe Sibley (MNHN), Françoise Siclet (EDF), Catherine Fournil (FEGVE), Clara Lorinquer (Eurovia), Claire Varret (EDF)

ORDRE DU JOUR

- 1 – Point sur la communauté de pratique (charte d'adhésion ; bilan des participants) (MNHN)
- 2 – Retour d'expérience sur l'IQE / IPE (CPIE Sèvre et Bocage ; EDF ; Eurovia ; FEGVE ; ...)
- 3 - Présentation du nouveau site internet de la communauté de pratiques (MNHN) ; questions sur l'affichage (logos), conditions d'accès, ...
- 4 – Temps d'échange autour de la mise en œuvre de la communauté de pratiques, stratégies à adopter ; communication.

1 – Point sur la communauté de pratique (charte d'adhésion ; bilan des participants) (MNHN)

- Réunions : format retenu d'une réunion annuelle, au MNHN, avec les représentants des structures en convention avec le SPN ainsi que les référents 'conventions' du SPN, + d'autres structures sur invitation (Bureaux d'études, associations, etc).

- Rappel ; la Charte d'adhésion à la communauté de pratiques a été validée par les différents services juridiques, sous deux formats :

- Engagement_Communaute_Pratique_IQE_25-03-2015_conventions, pour les structures en convention avec le SPN

- Engagement_Communaute_Pratique_IQE_25-03-2015_operateurs, pour les structures naturalistes

- Bilan des participants à la communauté de pratiques de l'IQE :

Fin 2015, il y aura 35 structures formées à l'IQE au total (17 BE et 17 associations, + 1 RCFS). A ce jour, toutes les structures n'ont pas fait état de charte d'engagement signée.

Associations	Bureaux d'études	Autre
CEN Midi Pyrénées	Acer campestre	ONCFS Reserve
CEN PACA	Airele	Donzere Mondragon
CORIF	Cabinet Waechter	
CPIE Chaine des terrils	CERA Environnement	
CPIE Clermont Dôme	Corieaulys	
CPIE Cotentin	Crexeco	
CPIE Loire Anjou	Ecosphère IDF	
CPIE Sèvre et Bocage	Ecosphère méditerranée	
Fédération Aude Claire	In Situ Faune et Flore	
FRAPNA LOIRE	KARUM	
FRAPNA RHONE	MICA Environnement	
Loiret Nature Environnement	Mosaïque environnement	
LPO	Naturalia	
Maison de la nature et de l'environnement de l'Yonne	OXALIS	
Noeux environnement	Sciences environnement	
Seine et Marne Environnement	Simethys	
Sologne Nature Environnement	TEREO	

2 – Retours d'expérience sur l'IQE / IPE

1) SUEZ (Blanche Gomez)

Les sites de Suez RVF (anciennement SITA) ont largement contribué à l'élaboration puis au test grandeur nature de l'IQE. Depuis 2008, 62 sites répartis dans toute la France ont fait l'objet d'un IQE/IPE, d'abord par le MNHN, puis, de plus en plus, via d'autres structures naturalistes. L'IQE représente un outil de suivi robuste, aujourd'hui largement diffusé. Pour certains sites, de nouveaux IQE ont été mis en place, 3 à 5 ans après le premier IQE.

2) EDF (Frédéric Jacob)

La démarche IPE/IQE a été intégrée chez EDF à partir de 2013, d'abord sur des sites tests dispersés en France. En 2014, 13 IPE ont été réalisés sur le foncier 'hydraulique', à titre de test là aussi. Les retours d'expérience des différentes structures opératrices ont permis de préciser la démarche et de calibrer ma méthodologie en fonction des attentes. Ceci est passé en particulier par l'élaboration

d'un cahier des charges précis ; l'ajustement des protocoles d'inventaires, avec notamment l'ajout d'un repérage cartographique systématique, suivi d'un premier passage préalable à l'IPE pour repérer le site et ses accès ; la systématisation du travail en binôme des écologues.

L'objectif est d'obtenir un pré-diagnostic des enjeux écologiques (= 1 IPE) sur l'ensemble du foncier hydraulique en 5 ans (35 000 ha). L'année 2015 à vue la mise en place de 47 nouveaux IPE par des structures naturalistes, 50 à 70 nouveaux IPE devant être réalisés chaque année par la suite.

En parallèle, en partenariat avec le MNHN, l'IQE a été testé sur un site, pour réfléchir à son application à des sites très naturels et de grande taille.

3) EDF - Tereo (Jérémy Hahn)

Tereo a appliqué l'IPE sur 8 sites EDF dans les Alpes en 2015, au sein de 2 vallées intra-alpines, la vallée de l'Isère (Savoie) et la vallée de la Romanche (Isère). L'occupation du sol y est généralement très contrastée, avec des fonds de vallée localement très artificialisés, bordés de versants avec une forte naturalité, concernés par de nombreux zonages de protection et d'inventaire.

Les différents sites prospectés se singularisent ainsi :

- Site 1 : 8 ha, très linéaire (3,3 km), en fond de vallée
- Site 2 : 44 ha ; IPE en 2 parties, séparés par 700 m de dénivelé, mais ayant été considérées comme faisant partie de contextes écologiques similaires, les dates de passages optimales étant semblables pour les deux parties.
- Site 3 : 40 ha en petites parcelles éclatées autour d'un plan d'eau de barrage, mais relativement peu dispersées. Contexte périurbain , habitats variés mais souvent très perturbés.
- Site 4 : 12 ha ;fond de vallée à boisements alluviaux et versants à expositions très différentes, entraînant une forte diversité des habitats
- Site 5 : 12 ha, avec 3 groupes de parcelles éloignées, mais dans des contextes écologiques et des altitudes voisins.
- Site 6 : 11 ha, Nombreuses petites parcelles éclatées, en fond de vallée et sur les versants avec des expositions assez variées.
- Site 7 : 23 ha, sur des parcelles regroupées, dans des contextes assez variables (fond de vallon et versants) ; problème d'accessibilité avec des secteurs à très fortes pentes et des zones de chablis.
- Site 8 : 33 ha, assez éclatés, en fond de vallée en aval d'un barrage ; passage volontairement tardif, au regard du décalage phénologique induit par la haute altitude (1600 à 1800 m).

La mise en œuvre de l'IPE s'est heurtée à un certain nombre de contraintes. Elles sont en particulier liées au contexte montagnard, qui entraîne :

- des problèmes récurrents d'accessibilité (pente, végétation, obstacles)

- un problème pour le choix d'une seule date permettant d'avoir un bon aperçu de tous les groupes taxonomiques, les phénologie se décalant avec l'altitude d'une part (très sensible pour les sites présentant un fort dénivelé), et les dates d'expressions maximales n'étant pas les mêmes selon les groupes (oiseaux vs papillons par exemple).

- une météo capricieuse et imprévisible

- la présence de pâturage, qui peut perturber les inventaires

De plus, l'éclatement du parcellaire des sites (spécifique à l'étude des sites EDF) entraîne une difficulté d'appréciation, car il est difficile de dissocier le parcellaire du secteur l'englobant.

Analyse du retour d'expérience :

- il y a à priori un effet du contexte sur la note d'IPE avec :

- 3 IPE en contexte de fond de vallée : notes de 50 à 73 (moyen à bon ?),

- 3 IPE centrés sur les versants : notes de 74 à 80

- 2 IPE regroupant versants et fond de vallée : notes de 83 et 84

- la note est cohérente avec le dire d'expert préalable.

- Certains sites semblent toutefois sous évalués, notamment pour des raisons d'accessibilité, ou la difficulté de contacter les espèces pressenties en un seul passage

- les espèces patrimoniales pèsent peu dans la note, qui est plutôt influencée positivement par la présence de milieux en mosaïque, avec une naturalité importante

Limites identifiées :

- Critères « avifaune » :

Critère moins pertinent dans les zones forestières (cortège constant) MAIS poids important/prépondérant dans l'IPE !

=> 8 IPE avec en moyenne 50% de boisements

Espèces remarquables complexes à contacter en IPE (Chouettes de Tengmalm et chevêchette, Gélinotte, Tétrasyre, Pic tridactyle...) AVEC code atlas élevé !

Note « richesse spécifique » peut être trop peu sensible pour IPE ? (milieux forestiers + 1 seul passage souvent calé tardivement pour la flore, versus passereaux forestiers chanteurs/ nicheurs précoces)

Points d'écoute contraignants en montagne et apportent finalement peu d'informations supplémentaires /parcours (volonté de normalisation ?)

- Critère « réseaux écologiques » :

Critère assez peu sensible AVEC poids important dans la note finale (25%)

=> Est-ce pour limiter le biais « observateur/subjectivité » ?

Autres critères : confirmation de la saturation rapide des notes « richesse habitats » et « micro-habitats » en zones naturelles/semi-naturelles.

Perspectives

L'application en zone de montagne reste difficile, mais, dans la démarche qu'est celle d'EDF, des adaptations aux territoires de montagne ne sont pas souhaitables ni nécessaires.

Certains critères seraient éventuellement à affiner :

- Richesse et patrimonialité de l'avifaune
- objectivation du critère 'réseaux écologiques'
- Prise en compte de la richesse spécifique des autres groupes (flore, papillons ?)

4) EDF – CEN PACA (Lionel Quelin)

6 IPE ont été réalisés en 2015, dont 5 autour d'un même lac de barrage, avec une rive largement urbanisée, l'autre étant plus naturelle.

Les notes varient de 40 (site artificialisé, mal connecté aux réseaux écologiques) à plus de 70 dans des contextes plus naturels.

Analyse du retour d'expérience :

- habitats patrimoniaux : dans le contexte étudié, ce critère est très rapidement saturé, et n'est donc pas souvent utile pour discriminer les sites entre eux. Cependant, le recul est insuffisant pour savoir s'il faut durcir la notation.

- taxons patrimoniaux : ces espèces sont souvent rares et donc par conséquent plus difficiles à détecter, d'autant plus en une seule journée de terrain. Il semble donc parfois difficile de contacter toutes les espèces patrimoniales. Pour apprécier la complétude des inventaires IPE par rapport à l'existant, une comparaison a été faite entre les inventaires IPE et les données naturalistes préexistantes. Pour un site, on passe ainsi de 2 espèces patrimoniales suite à l'inventaire IPE, à 7 en incluant les données préalables. Cependant, de nouvelles espèces patrimoniales ont été détectées lors de l'IPE ! Dans le cas le plus extrême, on passe de 28 espèces d'oiseaux (IPE) à 39 espèces (IPE + bases de données).

En règle générale, pour ces six IPE, il y a très eu peu d'écart entre la notation issue des données IPE et la notation englobant aussi les données existantes.

- Artificialisation vs EEE : ces deux critères ont le même poids dans le radar, alors que pour un même taux de recouvrement, la note est bien moins dégradée pour le critère 'artificialisation'.

- Diversité : pour les habitats naturels, la seule diversité ne reflète pas toujours la réalité. Par exemple, 8 habitats sont pris en compte pour un IPE alors que le site en question est largement dominé par trois habitats (relative homogénéité).

Pour les micro-habitats, seule la diversité est prise en compte. Dans les sites naturels, on arrive très tôt à saturation, et il n'est pas possible de discriminer les sites entre eux. Par exemple, il n'y a pas de différence entre un site avec un arbre mort et un site présentant une très forte abondance de bois mort.

- L'application de l'IPE dans la zone de marnage d'un lac de barrage a entraîné des difficultés d'analyse, qui n'avaient pas été anticipées. En effet, dans ces habitats influencés par le marnage, le fonctionnement hydraulique est anachronique par rapport au fonctionnement naturel, avec des hautes eaux l'été, et de basses eaux au printemps. Les communautés animales et végétales qui s'y développent sont donc propres à ces systèmes.

- Globalement, il paraît souvent difficile de faire des préconisations de gestion fines suite à un inventaire aussi bref.

5) FEGVE (MNHN, Olivier Delzons)

La Fondation d'Entreprise pour le Golf de Vidauban pour l'Environnement est en convention avec le MNHN / SPN depuis 2010. Elle gère un domaine d'environ 800 ha au nord est de la plaine des Maures, largement incluse dans la Réserve Naturelle Nationale de la plaine des Maures, en ZNIEFF et en Natura 2000. Hormis 120 ha en partie aménagés (hameau et zones de jeu du golf), le domaine est constitué d'habitats naturels typiques de la plaine des Maures, et dans une moindre mesure, du massif du même nom. Dominé par les forêts clairsemées à Pin pignon, parfois Pin mésogéen et Chêne liège, le maquis dense à Cistes ou Bruyères, ou plus clairsemé à Lavande des Maures, y alterne avec des zones très ouvertes, dalles et pelouses sableuses. Dans les thalwegs, les habitats humides temporaires constituent des milieux exceptionnels. L'ensemble de ces habitats, présentant un fort intérêt patrimonial, abrite aussi de nombreuses espèces animales et végétales remarquables, dont la plus emblématique est la Tortue d'Hermann.

Le site a servi de 'laboratoire' au MNHN, diverses études s'y étant déroulé, et en particulier naturalistes poussés, qui ont permis d'investiguer, au-delà des groupes 'standards', des groupes taxonomiques réservés aux spécialistes.

Le site a aussi fait l'objet de plusieurs IQE :

- en 2012, 3 IQE : un sur les 120 ha du golf ('parcours'), un sur la partie forestière du domaine, et le dernier hors domaine, sur une zone forestière témoin.

- en 2013, 1 IQE, sur le piémont du massif des Maures inclus dans le domaine

- en 2014, 1 IQE, de nouveau sur le parcours de golf.

Les objectifs de ces IQE étaient de comparer la qualité écologique du parcours à celles des zones naturelles avoisinantes ; de suivre dans le temps l'évolution de cet indicateur ; d'évaluer la gestion

actuelle et de proposer des éléments de gestion (première approche du plan de gestion écologique du site).

Les résultats d'IQE en 2014 n'ont pas permis de déceler d'évolution forte du site.

Sur le parcours, les surfaces naturelles sont nombreuses, ce qui explique la présence de 29 habitats naturels différents, dont 8 patrimoniaux. 31 espèces patrimoniales ont été prises en compte pour le calcul de l'IQE.

LA contribution aux réseaux écologiques a été considérée comme satisfaisante, avec le maintien d'habitats naturels, et du réseau hydrographique, la présence de plusieurs espèces TVB. Les débroussailllements menés récemment ont cependant impacté les milieux arbustifs (maquis). De plus, la présence des zones de jeux et des zones horticoles gérées intensivement affectent l'intégration du site aux réseaux écologiques.

La perméabilité est peu satisfaisante, avec la présence d'une clôture ceinturant tout le site, l'artificialisation des zones de golf, des bassins bâchés et de la pollution lumineuse.

La comparaison des espèces observées lors de l'IQE 2012 et lors de l'IQE 2014 a permis de mettre en évidence de nettes différences, imputables à la détectabilité de certaines espèces, ainsi qu'à la montée en compétence et à la bonne connaissance du site acquise par le chargé de mission à demeure.

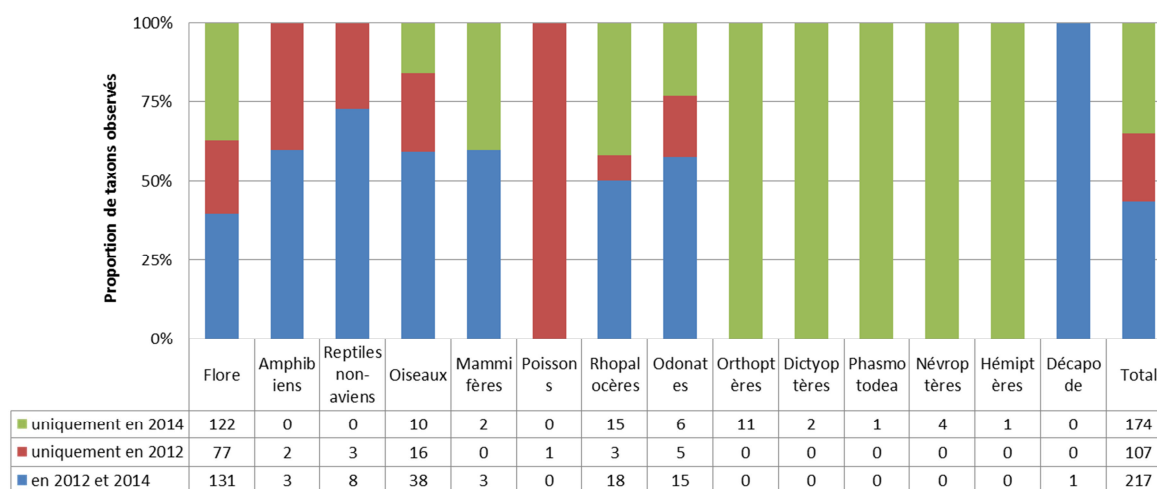


Figure 1 - comparaison du nombre de taxons observés entre 2012 et 2014 sur le parcours

Parmi les autres résultats significatifs, il apparaît que l'IQE n'est pas suffisant pour discriminer des sites très naturels et très patrimoniaux entre eux. Les deux IQE réalisés sur la plaine des Maures ont en effet atteint des scores de 98 et 96 sur une note maximale de 100. La saturation de la plupart des variables rend difficile la comparaison fine de ces deux sites.

Un autre résultat remarquable est lié à la richesse spécifique de l'avifaune. En effet, les trois IQE en espaces naturels ont permis de détecter un faible nombre d'espèces d'oiseaux (34 à 39 espèces), mais avec des espèces spécialisés, forestières, ou de milieux méditerranéens ouverts à semi-ouverts.

Par contre, sur le parcours de golf, 52 espèces (en 2012) ont été observées, avec moins d'espèces spécialistes, mais davantage d'espèces généralistes, fréquentes dans les milieux modifiés par

l'homme (parcs, jardins), nichant sur les bâtis, ou d'espèces spécialistes des milieux humides permanents, naturellement, milieux naturellement absents de la plaine des Maures.

6) EUROVIA (Cécile Cren)

Eurovia est en convention avec le MNHN/ SPN depuis 2012 autour de son projet 'biodiversité', décliné au travers d'un engagement à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

L'application de l'IQE sur les sites Eurovia (carrières) a débuté en 2013, avec 6 sites pilotes, suivis de 6 nouveaux sites en 2014, sur la France entière. Ces suivis, assurés dans un premier temps par le MNHN, ont permis de tester la méthodologie dans le contexte particulier des carrières. L'objectif était de connaître les enjeux inhérents à chaque site (cartographie des zonages environnementaux et analyse des données faune/flore) ; d'anticiper les actions le plus en amont possible, et de les cibler le plus précisément possible ; d'évaluer l'efficacité des actions.

L'IQE a reçu un accueil positif de la part des gestionnaires de sites, qui l'ont trouvé concret et opérationnel. Il est apprécié car il permet de connaître les points forts, à maintenir et entretenir sur le site ; de cibler les actions qui pourront améliorer la qualité écologique du site ; de mesurer l'impact d'un mode d'exploitation / de réaménagement ; de mesurer le gain en qualité écologique obtenu au fil des années ; d'être en cohérence avec l'exploitation de la carrière.

Parmi les autres avantages mis en avant, citons aussi une approche quantifiée et scientifique de la biodiversité, un outil de terrain, très concret, qui oriente un plan de gestion, utilisable par les acteurs naturalistes locaux.

En 2015, l'application de l'IQE s'est donc poursuivie sur 6 nouveaux sites, 2 suivis par le MNHN, 3 suivis par des associations naturalistes ou des bureaux d'étude, un dernier site faisant l'objet d'une thèse Sifre. 14 Structures ont été formées en 2014, de nouvelles formations étant à prévoir en 2016.

A ce stade, il est un peu prématuré de restituer un retour d'expérience de l'application de l'IQE, tant sur le plan des gestionnaires de site, que au niveau plus global d'Eurovia, mais c'est un objectif affirmé pour le futur.

7) EUROVIA – CPIE Sèvre et Bocage (Cécile Boucheron)

L'IQE a été appliqué en 2015 sur une carrière Eurovia par le CPIE Sèvre et Bocage. 6 carrières Kleber Moreau (appartenant au groupe Eurovia) sont suivies par ce CPIE depuis 2011. Ces carrières font l'objet d'inventaires tous les trois ans, permettant de distinguer les principaux enjeux naturalistes (faune et flore), et de les intégrer dans un plan de gestion adapté.

La carrière suivie est une carrière de Rhyolite, de 23 ha. L'IQE a été appliqué par deux observateurs, en 4,5 jours d'inventaire.

L'IQE a fait ressortir une très forte artificialisation du site, liée à l'activité d'extraction, l'absence d'habitats patrimoniaux, la présence de 12 habitats naturels, de 44 espèces d'oiseaux, et de 17 microhabitats. 16 espèces patrimoniales ont été prises en compte pour le calcul de l'IQE.

Les préconisations principales sont :

- de faciliter la présence et la circulation de la faune au sein et autour de la carrière (aménagement des berges, ...)
- de conserver un réseau de points d'eau similaire à celui existant, même lors des travaux de réaménagement (zones d'écoulement, flaques temporaires, bassins, ...)
- de préserver la diversité des habitats et éventuellement intervenir pour guider leur évolution (dépôt de matériaux, zones d'écoulements, fourrés, typhaie, ...)
- de lutter contre le développement des espèces invasives (flore – Arracher et faune - Assécher)

Le prochain IQE sur cette carrière est envisagé pour 2018.

3 - Présentation du nouveau site internet de la communauté de pratiques

iqe.spn@mnhn.fr

Contenu du site : Légende : **En gras bleu** : titre de la page / 1 bloc correspond à une page

Page d'accueil



LA COMMUNAUTE DE PRATIQUE DES UTILISATEURS DE L'IQE ET DE L'IPE

La communauté de pratique des utilisateurs de l'IQE et de l'IPE est née de la volonté de mettre en commun les connaissances et outils permettant l'application de ces indicateurs. Cette communauté a pour vocation de promouvoir les échanges et le partage de retours d'expérience suite à la mise en œuvre de ces outils.

L'engagement des utilisateurs de ces indicateurs est formalisé par la signature d'une charte d'adhésion volontaire.

'actualités/ mises à jour / infos'

L'IQE et l'IPE

Contexte

Définitions et Objectifs

Description

Limites

Bibliographie

La communauté de pratique

Descriptif

La communauté de pratiques a pour objectifs de mettre en commun les connaissances et outils permettant l'application et le développement de l'IQE et de l'IPE.

La communauté de pratiques, animée par le MNHN/SPN, a pour vocation de permettre le partage des expériences de mise en œuvre et de déploiement de l'IQE/IPE. Chaque structure adhérente doit avoir un référent IQE formé par le MNHN.

Plaquette de présentation (lien de téléchargement)

Liste des adhérents

Charte d'adhésion

Carte

Vie de la communauté

Par dates (Réunions : ordre du jour / doc / compte rendus)

Documentation

Guide méthodologique (lien de téléchargement)

Tableur Excel – Calcul de l'IQE

Tableur Excel – Calcul de l'IPE

Législation et textes de référence (Liste de référence et liens de téléchargement)

Haut de page :

Connexion

Contacts (mail iqe.spn@mnhn.fr)

Partenaires

Propositions actées en séance concernant le site internet :

- en page de garde, veiller à mettre l'accent sur les limites, et notamment la nécessité de suivre une formation MNHN avant de pouvoir appliquer l'IQE. De même, bien préciser de façon visible les liens entre l'IQE et les études règlementaires.
- la mise en place d'une cartographie globale des sites ayant suivi un IQE/ IPE, toutes structures confondues, et à l'échelle de la France entière, est validée par l'ensemble des partenaires en convention.
- l'ouverture au grand public de l'ensemble des documents relatifs à l'IQE (et notamment du guide méthodologique) est validée par l'ensemble des partenaires en convention, à l'exception des tableurs Excel de calcul de l'IQE et de l'IPE, qui devront rester en accès restreint. Cette ouverture au grand public est acceptée seulement si les mises en garde relatives à l'application de l'IQE sont bien précisées et clairement visibles dès la page d'accueil du site (voir premier point).
- une liste des structures adhérentes à la communauté de pratiques et formées à l'IQE peut être mise en ligne

4 – Temps d'échange autour de la mise en œuvre de la communauté de pratiques, stratégies à adopter ; communication.

Les rapports IQE/ IPE rendus sont-ils homogènes au sein d'une même structure ?

Eurovia : Les attentes sont bien fixées en amont, lors de la formation IQE, puis grâce à un rapport type pré-rempli. Jusqu'à présent, les rapports rendus étaient satisfaisants, avec des préconisations adaptées d'un point de vue écologique et compatibles avec l'activité industrielle.

EDF : Des cahiers des charges clairs et précis ont permis de bien homogénéiser les rendus. Ils incluent eux aussi des préconisations de gestion et de conservation des espèces et des habitats.

SUEZ : A ce jour, la plupart des rapports ont été rédigés par le MNHN ou relus par lui, les rendus sont donc très homogènes.

Perspectives :

- Modification à apporter au site internet, à diffuser aux conventions avant l'ouverture au grand public.
- Le Compte rendu de la réunion sera mis en ligne sur le site internet